



**Conseil
Municipal**

**du
28/03/2018**

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **22/03/2018**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
07**

Déposée le
/ /2018
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le :
03/04/2018
A la porte de la Mairie

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE VINGT-HUIT MARS, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: BAGUET Nathalie, BOURGEOIS Michel, DUARTE SERRA Jean, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Édouard, POUGET Jean-Pierre, ROYER André, VINCENT Marie-Thérèse, WAII Mariam

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS:

BAUGEY Florimond
BOHN Christelle

Pouvoir donné à :
MICHEL Bruno
BOURGEOIS Michel

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT « LES
COTEAUX DE LA ROCHE » 2018**

Rapporteur: Le Maire

Je vous invite à prendre connaissance du projet de budget primitif 2018, du lotissement « Les Coteaux de la Roche » annexé à la présente délibération.

Je vous rappelle également que pour assurer le financement des travaux de viabilisation réalisés, nous avons souscrit un emprunt de 200 000 € qui couvre en partie ces dépenses.

Hormis le remboursement de cet emprunt et des crédits à hauteur de 500 € pour financer quelques frais annexes, ce budget ne comprend que les opérations habituelles de stock de début et de fin d'année.

Les ventes éventuelles de parcelles permettront de rembourser l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le budget primitif du Coteaux de la Roche 2018 proposé par le Maire et annexé à la présente délibération.

Décision :

Vote : 11 : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

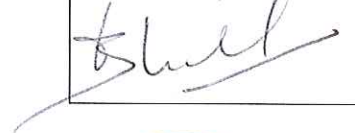
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

BAGUET Nathalie	BAUGEY Florimond
BOHN Christelle	BOURGEOIS Michel
DUARTE SERRA Jean	MILLOT Pierre-Edouard
POUGET Jean-Pierre	ROYER André
VINCENT Marie-Thérèse	WAI Mariam

Le Maire,

Bruno MICHEL



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le